

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS CHARTRE DU CONSEILLER

Les enfants des Garennes sur Loire t'ont élu(e) afin que tu participes, avec tous les conseillers du Conseil municipal des enfants, à la vie de la Commune. Pour que ce Conseil fonctionne dans les meilleures conditions et pour que tu puisses pleinement remplir ta fonction d'élu, tu te dois de prendre les engagements suivants :

Je participe

- ✓ J'assiste à toutes les réunions. En cas d'absence, je dois prévenir la Mairie. Je suis conscient que je risque de perdre mon statut de conseiller si je suis absent 3 fois sans raison valable.
- ✓ Je m'assure que mes idées s'inscrivent dans un intérêt collectif.
- ✓ Je suis responsable vis-à-vis de mes électeurs et je leur transmets, par le biais des établissements scolaires, les informations et décisions prises lors des conseils.
- ✓ Je participe aux différentes tâches liées à mon statut d'élu : écrire, prendre des contacts, rendre compte, expliquer, représenter lors d'événements...
- ✓ Je participe obligatoirement à une commission.

Je respecte

- ✓ J'ai une attitude respectueuse envers tout le monde.
- ✓ J'écoute les autres en prenant en compte leurs idées et leurs propositions.
- ✓ J'assume les décisions prises en commun lors des réunions et j'effectue le travail nécessaire pour leur réalisation.
- ✓ Je contribue au bon déroulement de chacune des réunions.
- ✓ J'adhère et mets en pratique le règlement du Conseil municipal des Enfants établi par les élus du Conseil municipal Adulte.

Je m'engage à accomplir mon mandat d'élu dans un esprit de convivialité, avec une attitude constructive pour le groupe et en respectant mes électeurs.